



« une force authentique... »

Renseignements

association Nationale Cheval :
Passion de Femmes

www.femmechevalpassion.com
Mail : fasquelle.della-rocca@wanadoo.fr

Domaine de Grosbois - Cour Lavater
94470 Boissy St-Léger



01 45 99 02 36

Congrès 2013
mercredi 6 février
Hippodrome de Paris-Vincennes
de 9h à 12h30



DEBAT 100% TVA

La Gestion des Entreprises du Secteur Cheval
avec la participation de la Direction de la Législation Fiscale
du Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie

Renseignements - Association Nationale Cheval - Passion de Femme
Mob. : 06 70 56 64 53 ou mail : fasquelle.della-rocca@wanadoo.fr
www.femmechevalpassion.com

LeTROT.
plus qu'une allure, une culture.

L'instruction fiscale concernant l'assujettissement au taux plein de TVA de la vente d'équidés et des activités du secteur courses vient de paraître.

Vous vous interrogez sur l'application de ce nouveau texte :

Le 6 février 2013 de 9H00 à 12H30 sur l'hippodrome de Paris-Vincennes nous organisons un débat en présence de représentants de la Direction de la Législation Fiscale du Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, dans le but de vous apporter les réponses à vos questions dans les meilleurs délais.

PROGRAMME

9H00 : Accueil

Buffet : petit déjeuner

9h30 à 12h30 : Débat

Président du débat

Eric **BOUSIGON** représentant de la Société du Cheval Français

Invités

Les représentants de la Direction de la Législation Fiscale
Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie.

L'instruction en vigueur commente les dispositions législatives adoptées dans la loi 1510 de finances rectificative pour 2012 du 29 décembre 2012 en application de l'arrêt rendu le 8 mars 2012 par la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) dans l'affaire C-596/10 « commission c/France » en matière de Taux de taxe sur valeur ajoutée (TVA applicable à la filière équine).

Sujet 1

Les opérations soumises au taux normal

Parole à la salle

Sujet 2

Les opérations soumises au taux réduit de 7%

Parole à la salle

Sujet 3

Les opérations soumises au taux réduit de 2,10 %

Parole à la salle

Sujet 4

L'entrée en vigueur

Parole à la salle

13h Déjeuner